



— Mesdames et messieurs les commissaires ont accueilli les cinq nouveaux commissaires nommés par le Conseil le 7 septembre 2010. Ces derniers ont prêté serment à la séance de travail du Conseil le 28 septembre dernier et siégeaient à leur première séance publique du Conseil.

— Le Conseil des commissaires a pris connaissance du rapport annuel 2009-2010 de madame Maude Rousseau, Protecteur de l'élève à la Commission scolaire des Patriotes. Madame Rousseau exerce ses fonctions depuis le 6 avril 2010.

— Pour faire suite à l'adoption le 6 octobre 2009, de la structure de participation des membres du Conseil, et l'arrivée au Conseil de cinq nouveaux membres, mesdames et messieurs les commissaires ont nommé plusieurs des leurs pour siéger à quatre comités du Conseil.

— Le Conseil des commissaires a désigné monsieur Gino Le Brasseur pour occuper le poste réservé au secteur de l'éducation au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de Lajemmerais.

— Considérant que la création d'une troisième école primaire à Saint-Amable, à la suite de l'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé, nécessitera une réorganisation des services d'enseignement offerts dans la municipalité;

Considérant que les changements anticipés à l'organisation scolaire actuelle du secteur de Saint-Amable impliquent des modifications de l'ordre d'enseignement, des cycles ou parties de cycles dispensés par les écoles du secteur;

Les commissaires ont résolu de tenir une consultation publique. Ils ont adopté le processus et le calendrier de cette consultation.

Il est notamment prévu :

- une séance d'information publique le 20 octobre 2010,
- une audience de consultation publique le 10 novembre 2010,
- la production de mémoires et avis,
- les modalités d'information et de participation à l'assemblée de consultation.

Une décision sera prise par le Conseil des commissaires le 7 décembre 2010 ou, au besoin, lors d'une séance en ajournement à être annoncée, avant le 15 janvier 2011.

Aux fins de ce qui précède, il a été résolu de former un comité de consultation composé des personnes suivantes :

- la présidente et le vice-président de la CSP,
- le commissaire du secteur de Saint-Amable,
- un représentant de la Direction générale,
- le directeur du Service de l'organisation scolaire,
- un commissaire-parent.

Ce comité est mandaté pour :

- aider à la consultation et analyser les commentaires qui lui auront été transmis;
- agir comme comité d'audience lors de la séance d'information publique et lors de l'audience de consultation publique;
- faire une recommandation au Conseil des commissaires.

— En sus de ce qui précède concernant le secteur de Saint-Amable, les membres du Conseil ont résolu de procéder à la consultation portant sur l'hypothèse de modification au plan de répartition des élèves dans les écoles de cette municipalité.

La date de retour des avis de consultation sur le plan de répartition est fixée au 19 novembre 2010.

— Suite à l'analyse du dossier en comité et en séance de travail du Conseil, mesdames et messieurs les commissaires ont mandaté le Service de l'organisation scolaire pour procéder à la consultation portant sur la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2011-2012*.

La date de retour des avis de consultation est fixée au 22 novembre 2010.

— Considérant que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 13 de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, soumettre à la ministre de

l'Éducation, du Loisir et du Sport un plan de réduction de ses effectifs et de ses dépenses de fonctionnement de nature administrative;

Considérant que le plan présenté devra être ajusté au cours des prochaines années pour tenir compte des impacts réels des mesures mises en place;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a des coûts de gestion parmi les plus bas au Québec et que ce constat est reconnu par le Vérificateur général du Québec;

Considérant que la Commission connaîtra une hausse de ses effectifs scolaires au cours des prochaines années;

Considérant que, malgré les améliorations qui peuvent être apportées aux processus, la compression demandée ne peut pas se faire sans impact pour les établissements et, par conséquent, les services aux élèves et sur les résultats de notre convention de partenariat;

Le Conseil des commissaires a adopté le plan de réduction des effectifs et des dépenses de fonctionnement de nature administrative qui sera soumis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Dans ce contexte, le Conseil a autorisé la consultation des instances concernées portant sur les modifications à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*.

Mesdames et messieurs les commissaires ont tenu à rappeler à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que la Commission scolaire des Patriotes souhaite que les institutions d'enseignement privées qui reçoivent des subventions soient aussi affectées par les compressions nécessaires pour le retour à l'équilibre en 2013-2014 et qu'elles soient tenues de produire une convention de partenariat avec le MELS.

— Les membres du Conseil ont nommé le directeur du Service des ressources matérielles comme représentant de la CSP au Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie.